



LES AUDITS DE SURETE ET EVALUATIONS DE VULNERABILITES

24 janvier 2017

Présentation

Les audits de sûreté et les évaluations de vulnérabilités portant sur les infrastructures et les mobiles permettent, sur la base de constats partagés, de formuler des recommandations à l'attention tant des pouvoirs publics que des opérateurs pour améliorer les dispositifs de réduction des risques.

La politique de sûreté dans le domaine aérien permet aux aéroports français de disposer, en *zone de sûreté à accès réglementé* (ZSAR), d'un niveau de protection satisfaisant. Cependant, les récentes attaques coordonnées dans les zones publiques des aéroports (à BRUXELLES-ZAVENTEM et ISTANBUL-ATATÜRK en 2016) ont mis en lumière les vulnérabilités résiduelles de la zone publique des aéroports. Aussi, afin de renforcer la sécurité de ces espaces, des



évaluations de vulnérabilités seront effectuées conjointement par la *direction générale de l'aviation civile* (DGAC) et le ministère de l'intérieur. Elles s'inspireront de celles conduites par la *conférence européenne de l'aviation civile* (CEAC)¹ à

ROISSY (terminal 2), en novembre et décembre 2016, et se poursuivront à ROISSY (terminaux 1 et 3) et au BOURGET au premier semestre 2017.

Par ailleurs, des évaluations de sûreté portuaire sont effectuées sous l'autorité des préfets. En complément, la *direction générale des infrastructures, des transports et de la mer* procède à des audits de sûreté ISPS (*International Ship and Port Facility Security*) sur des navires à passagers. Les recommandations formulées par ces audits sont intégrées dans les plans de sûreté de ces navires. Une enquête de la *direction des affaires maritimes* à bord de navires français a permis d'identifier un nouveau type de vulnérabilités à des actions malveillantes dans le cyberspace. Cette enquête a fait l'objet d'une synthèse et d'un guide de recommandations qui ont été publiés en septembre 2016 sur le site du *ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer*.

L'extension aux transports terrestres de ces instruments, déjà opérationnels dans les transports aériens et maritimes, permettra d'en renforcer la sûreté.

¹ Composée de 44 Etats membres, la conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) a pour mission la promotion du développement d'un système de transport aérien européen sûr, efficace et durable.